

# REDDITO DI CITTADINANZA

## REVENU MINIMUM GARANTI DE CITOYENNETÉ

2022

Le **revenu minimum garanti de citoyenneté** (RdC, Reddito di Cittadinanza), introduit comme mesure de lutte contre la pauvreté, est une aide économique pour la réinsertion professionnelle et l'inclusion sociale. Il prend le nom de **pension minimum garantie de citoyenneté** (PdC) lorsque tous les membres du ménage sont âgés de 67 ans ou plus, ou si le ménage comprend également des personnes de moins de 67 ans qui sont gravement handicapées ou non autonomes.

Le montant octroyé est **plafonné à 6 000 euros par an**. Viennent s'ajouter 3 360 euros à titre de remboursement du loyer pour les familles vivant en location ou jusqu'à un maximum de 1 800 euros pour les familles devant rembourser un crédit immobilier (voir <https://www.redditicittadinanza.gov.it/schede/come-si-calcola>).

Le plafond de revenus de l'indicateur économique (ISEE) pour accéder au RdC est de **9 360 euros**, auxquels il faut ajouter d'autres limites concernant votre revenu, votre patrimoine et les biens que vous possédez (le revenu du ménage notamment ne doit pas dépasser 6 000 euros multipliés par l'échelle d'équivalence dans le cas d'enfants mineurs ; 7 560 euros pour la pension minimum garantie de citoyenneté).

En ce qui concerne les autres conditions requises :

1. Vous ne pouvez accéder à la prestation que si vous êtes citoyenne italienne, citoyenne de l'UE, membre de la famille d'un citoyen/d'une citoyenne de l'UE ou, si vous n'êtes pas ressortissante de l'UE, que si vous êtes titulaire d'un permis de séjour de longue durée. L'INPS a également introduit l'option « titulaire d'une protection internationale » dans le formulaire de demande.

La Cour constitutionnelle a malheureusement déclaré légitime la condition d'avoir un permis de résident de longue durée de l'UE. Les **titulaires d'un permis de travail unique et des autres permis de séjour ne peuvent donc pas accéder à la prestation**.

2. Que vous soyez Italienne ou étrangère, vous devez également **résider en Italie depuis 10 ans**, dont les **deux années** avant la présentation de la demande sans interruption.

La circulaire n° 1319 du 19 février 2020 du ministère du Travail précise que la **résidence effective sur le territoire italien** est suffisante. Vous devez donc vérifier si vous avez des justificatifs prouvant votre permanence légale (comme un relevé des cotisations INPS, des permis de séjour antérieurs, des documents médicaux ou de travail, des contrats de location) même pour les années durant lesquelles vous n'avez pas été enregistrée au registre national de la population résidente. Si vous avez des justificatifs de votre résidence effective, vous devez demander à votre mairie de rectifier sa communication à l'INPS en reconnaissant l'**existence** de la condition de résidence depuis 10 ans.

La demande de RdC peut être déposée en ligne (<https://www.redditicittadinanza.gov.it/>), dans les bureaux de poste ou les centres d'assistance fiscale (CAF).

Pour bénéficier d'un soutien économique, vous devez entamer un parcours d'insertion professionnelle et sociale qui, en fonction des caractéristiques de votre ménage, prévoit :

- de signer la déclaration de disponibilité immédiate au travail (DID) ;
- de signer le **pacte pour l'emploi** dans les centres pour l'emploi ou le **pacte pour l'inclusion sociale** auprès des services sociaux de votre mairie. Si vous êtes majeure et que vous avez 29 ans ou moins, vous serez convoquée par les centres pour l'emploi pour la définition du pacte pour l'emploi, même si votre ménage a signé un pacte d'inclusion sociale.

Une fois la demande acceptée, le **revenu minimum garanti de citoyenneté** est octroyé par le biais d'une carte de paiement électronique, appelée « carte du **revenu minimum garanti de citoyenneté** ». Il est versé à partir du mois suivant le mois de la demande et est accordé pour une **durée maximale de 18 mois** renouvelable, après une suspension d'un mois, en présentant une nouvelle demande à partir du mois civil suivant le mois de la dernière mensualité reçue.

La pension minimum garantie de citoyenneté, en revanche, n'est pas suspendue et **est automatiquement renouvelée sans qu'il soit nécessaire de présenter une nouvelle demande**.

## Attention :

- Si vous **avez vécu légalement en Italie pendant au moins 10 ans** - même de façon intermittente - avant de présenter votre demande de RdC et que vous disposez de justificatifs le prouvant (comme un relevé de compte INPS, des permis de séjour antérieurs, des documents médicaux ou de travail, des contrats de location), vous avez droit au RdC sur la base de votre résidence effective sur le territoire italien, même si vous vous êtes enregistrée dans un second temps au registre national de la population résidente. Vous pouvez apporter cette documentation à votre mairie en lui demandant de communiquer votre période de résidence correcte à l'INPS.
- Vous remplissez toutes les autres conditions pour obtenir le RdC, mais vous **n'avez pas résidé en Italie pendant au moins 10 ans** ? L'ASGI estime que cette obligation de résidence est illégitime et est à l'œuvre avec d'autres associations pour la faire changer.

Pour l'instant, **si vous voulez demander le RdC sans justifier de 10 ans de résidence**, vous pouvez toujours le faire. Attention toutefois à ne pas faire de fausses déclarations sur le formulaire de demande en ligne ! Vous pouvez envoyer une lettre recommandée ou un courrier électronique certifié (PEC) à l'INPS de votre ville/province, en précisant vos années de résidence effective (il est préférable que les deux dernières années au moins soient ininterrompues). Suivez ensuite l'évolution de cette affaire sur notre site web.

En revanche, si vous avez présenté une demande et que le **RdC vous a été refusé ou révoqué en raison de l'absence de la condition de résidence de 10 ans**, vous pouvez contacter un institut de patronage, un syndicat ou une association près de chez vous qui s'occupe des migrants (ASGI par exemple) pour recevoir plus d'informations sur vos droits et évaluer la possibilité d'une action en justice.

ISEE	Indicateur de la situation économique équivalente permettant d'évaluer la situation économique des ménages qui souhaitent demander des prestations sociales facilitées. <a href="https://www.lavoro.gov.it/strumenti-e-servizi/ISEE/Pagine/default.aspx">https://www.lavoro.gov.it/strumenti-e-servizi/ISEE/Pagine/default.aspx</a> .
INPS	Institut national de prévoyance sociale
IRPEF	Impôt sur le revenu des personnes physiques